

## DECLARATION D'OUVERTURE LICENCE VENTE A EMPORTER (PETITE OU GRANDE)

**Déclaration à effectuer 15 jours au moins avant le début de l'exploitation du débit de boissons (art. L.3331-2, L3332-3, L3332-4-1 du CSP)**

### **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR (COPIES PAR MAIL)**

- Document cerfa 11542 ([https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_11542.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11542.do))
- Carte d'identité ou passeport de l'exploitant ou Titre de séjour en cours de validité
- Extrait K-bis du registre du commerce de Lyon mentionnant l'enseigne de l'établissement (l'activité déclarée sur le kbis doit autoriser l'exploitation de la licence de débit de boissons demandée)
- Statuts de la société / Procès-verbal d'assemblée générale nommant l'exploitant ou les exploitants du débit de boissons (Président/ Directeur général en cas de SAS / Gérant ou cogérants en cas de SARL)
- Bail commercial mentionnant l'activité autorisée ou Ancien bail + document justifiant de l'agrément du bailleur en cas de reprise de bail

#### **Selon le cas :**

- Contrat de location et extrait K-bis du propriétaire de la licence en cas de location gérance
- Acte de cession du fonds de commerce en cas de reprise d'une activité
- Acte de cession de parts sociales et statuts mis à jour en cas de changement d'exploitant

#### **DOSSIER A ENVOYER PAR COURRIEL**

**ATTENTION POUR QUE VOTRE DEMANDE SOIT TRAITÉE ET ENREGISTRÉE, VEUILLEZ ENVOYER L'ENTIÈRETE DES DOCUMENTS**

**D'AUTRES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE DEMANDÉS AU REGARD DES PARTICULARITÉS DU DOSSIER**